

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 2 février 2016, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 5 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande concerne les propriétés du 1205 au 1595, rue Ouimet et du 1200 au 1600, rue Décarie et a pour objet de statuer sur l'installation de conteneurs dont la localisation en cours avant ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne la propriété située au 4505, rue Hickmore et a pour objet de statuer sur l'installation d'une clôture en cour avant ne respectant pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété située au 2599, boulevard Alfred-Nobel et a pour objet de statuer sur l'installation d'une enseigne dont la superficie ne respecte pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande concerne la propriété située au 2180, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet de statuer sur la régularisation de la distance de l'escalier sur le côté de la propriété par rapport à la limite de propriété latérale.

La cinquième demande concerne la propriété située au 125, rue Hébert et a pour objet de statuer sur l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel jumelé ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne.

Montréal, le 13 janvier 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, February 2, 2016, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 5 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the properties located from 1205 to 1595, rue Ouimet and from 1200 to 1600, rue Décarie for the installation of bins of which the localization does not respect all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 4505, rue Hickmore for the installation of a fence in the front yard without respecting all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 2599, boulevard Alfred-Nobel for the installation of a sign which is not respecting all the applicable standards.

The fourth request concerns the property located at 2180, boulevard de la Côte-Vertu for the regularization of the distance of the stair on the side with the lateral limit of the property.

The fifth request concerns the property located at 125, rue Hébert for the enlargement of an attached dwelling without respecting the minimal distance with the common line.

Montréal, January 13, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council